



problème avec assurance décès

Par **plagne**, le **23/04/2023** à **08:20**

Lors de l'adhésion à l'assurance GENERALI nous avons joints tous les documents demandés suite à la maladie de mon mari une BPCO dont il est décédé le 13 12 2022.(L'accord du prêt a été confirmé le 11 03 2019 avec un surprime médicale) Après avoir adressé tous les documents attestant le décès par bpcO de mon mari, le médecin conseil m'a réclamé un compte rendu médical de l'hôpital et après réception il me dit maintenant que suite au compte rendu de l'hopital du 03 12 2022 il était mentionné un nodule pulmonaire et anévrisme de l'aorte décalsifiée. Ce nodule pulmonaire a été constaté sur IRM le 26 01 2021 (4 radiothérapie ont été effectuée avec de très bon résultats. En ce qui concerne l'anévrisme décalsifié constaté en 2021 d'après mon médecin ce n'était pas grave. Donc je voudrai savoir si le médecin conseil à le droit de refuser l'assurance pour les motifs précédents qui n'ont rien à voir avec la BPCO. Je vous avouerais que je suis désespérée me retrouvant seule avec tous ses problèmes. Merci pour votre éventuelle réponse.

Par **Visiteur**, le **23/04/2023** à **09:16**

BONJOUR! (formule simple de politesse, habituelle sur ce site).

Pour contester et obtenir une contre expertise des documents, il serait préférable de voir un avocat, compte tenu de l'importance de l'affaire.